

FINAL TECHNICAL REPORT / RAPPORT TECHNIQUE FINAL

RAPPORT TECHNIQUE FINALE_11-11-2019

Adjamagbo-Johnson, Brigitte Dabri Kafui; Sant-Anna Attoh, Rizalatou Mathilde;

;

© 2019, WILDAF-AO



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.



Auteurs :

ADJAMAGBO JOHNSON Kafui, Coordinatrice sous régionale du WILDAF-AO
Et **SANT-ANNA ATTOH** Rizalatou Mathilde, Chargée de Programme Associée du WILDAF-AO

RAPPORT FINAL DU PROJET

Rapport soumis le : 31 octobre 2019

Publié par: Women in Law and Development in Africa-West Africa (WILDAF-AO)
Lomé, Togo

Collection :

Numéro du projet :108130-001

Projet : « Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'ouest »

Exécuté au Mali, Niger et Togo

Ce projet est mis en œuvre avec l'appui technique et financier du **Centre de Recherches pour le Développement International-CRDI-Canada**



Avec les Equipes de Recherche:

NIGER : Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education, « FSHSE », Site Universitaire de Badalalabougou,

BP : E3637 Bamako – Mali, Tel: (00223) 20 23 16 88

Mme Aïssa DIARRA, Médecin et anthropologue, Chercheur au LASDEL Coordinatrice Scientifique Régionale du projet

Tél. Bureau : (00227) 20723780 Mobile : (00227) 90193327 Email : aïssa.diarra@ird.fraissadiarra@yahoo.fr; Skype : aïssadiarra

Mr Oumarou HAMANI, Docteur Socio Anthropologue, Chercheur au LASDEL Tél: +227 20723780 GSM: +227 96985052/90193325

Email : el_hamani@yahoo.fr Skype : danbariki

Monsieur Tahirou ALI BAKO (2ème chercheur) Tél : 00227 90 19 33 26 Email : alibako@yahoo.fr Skype : alibako71

Chaibou SAADOU, Statisticien Tél : 0022790235459 ; 0022798205269 Email chaib3@yahoo.fr Skype : chaibou.saadou1

Nana Issaley Aïchatou, Chercheur Tél. : +227 90193337/97193337 Email : issaley_nana@yahoo.fr

Mahamane YAHAYA, Docteur en droit, Membre de l'équipe Tel bureau : (00227)20740941 Tel domicile : (00227) 20370332 Portable : (00227) 90612779/(00227) 97918713 Email: yahaya26@hotmail.com Skype : mahamane.yahaya2

MALI : Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education, « FSHSE », Site Universitaire de Badalalabougou, BP : E3637 Bamako – Mali, Tel: (00223) 20 23 16 88

Mr Bréma Ely DICKO, Docteur en Sociologie des migrations, Chercheur Tél : 76196999 ou 96299429 Email : bremaely@yahoo.fr Skype : bremaely

Mr Idrissa Soïba TRAORE, Professeur d'enseignement supérieur en sciences de l'éducation, Chercheur, Tél: 76 30 54 42

Email : idisoiba@yahoo.fr

Mr BaberBasidi HAIDARA, Statisticien, Membre de l'équipe

TOGO : Université de Lomé UNITE DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE (URD) Adresse BP 12971 – Tél: (228) 22-21-17-21 - Fax : (228) 22-22-08-89 E-mail : urdlome@yahoo.fr Skype : urdtego Site web : http://www.urd-lome.org

Mr Kokou VIGNIKIN, Economiste Démographe PhD, Directeur de l'URD Email : kvignikin@yahoo.fr

Mr Dodji GBETOGLLO, Economiste Démographe, Enseignant Chercheur à l'URD, Enseignant à l'Université de Lomé Responsable Recherche

Tel : 90 26 03 50 Email : kgbetoglo@yahoo.fr

Mme Ibitola TCHITOU, Sociologue Spécialiste en Population et Santé, Chercheur à l'URD Tél : 9061 07 55 ; 22 51 27 28

Email : tolamina2017@gmail.com



Ce rapport est présenté tel qu'il a été reçu du (des) bénéficiaires de la subvention accordée pour le projet. Il n'a pas fait l'objet d'un examen par les pairs ni d'autres formes de révision.

Le présent document est utilisé avec la permission de : Women in Law and Development in Africa-West Africa (WiLDAF-AO)

Copyright 2019, Women in Law and Development in Africa-West Africa (WiLDAF-AO)

Abrégés : MP-WiLDAF-AO

Mots clés : Mariage précoce, études de bases, extrants, activités, modèle d'intervention, incidences.



Sommaire

Sommaire.....	3
Liste des acronymes et sigles.....	4
i) Problème ayant fait l’objet de la recherche	5
ii) Méthodologie	7
iii) Activités	10
iv) Extrants du projet	15
v) Incidences	18
vi) Appréciations d’ensemble et recommandations	24

Liste des acronymes et sigles

- ARHM** : Atelier Régional d’Harmonisation Méthodologique
- CBRS** : Comité Bioéthique pour la Recherche en Santé
- CFME-T** : Coalition pour la Fin du Mariage des Enfants au Togo
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
- CODESRIA** : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
- CRDI** : Centre de Recherches pour le Développement International
- CSW** : Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme
- CPS** : Changement le Plus Significatif
- PB** : Policy Brief
- OIF** : Organisation Internationale de la Francophonie
- INSTAT** : Institut National des Statistiques du Mali
- MICS** : Multiple Indicator Cluster Survey/Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
- MP** : Mariage Précoce
- ME** : Mariage d’enfant
- MINUSMA** : Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali
- ONU** : Organisation des Nations-Unies
- PPT** : Probabilité Proportionnelle à la Taille
- UNFPA** : Agence des Nations Unies pour la Population
- UNICEF** : Agence des Nations Unies pour l’Enfance
- URD** : Unité de Recherche Démographique au Togo
- LASDEL**: Laboratoire d’Etude et de Recherche sur les Dynamiques Sociales au Niger
- FSHSE** : Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l’Education au Mali
- WiLDAF-AO**: Women in Law and Development in Africa-Afrique de l’Ouest
- WiLDAF-Mali**: Women in Law and Development in Africa-Mali
- WiLDAF-Niger**: Women in Law and Development in Africa-Niger
- WiLDAF-Togo**: Women in Law and Development in Africa-Togo

Le WiLDAF-AO s'est engagé depuis 2016 à lutter contre le mariage des enfants en Afrique de l'Ouest à travers son programme sur le mariage précoce intitulé « **Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest** » dans trois pays d'Afrique de l'Ouest (Niger, Mali et Togo), avec l'appui technique et financier du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), une organisation canadienne.

Conformément au contrat de subvention n°108130-001 relatif au projet, la fin d'exécution est prévue pour le 29 mars 2019. Malheureusement, le WiLDAF-AO n'a pu respecter le délai pour des raisons diverses : retard accumulé dans la mise en œuvre du projet dû au démarrage tardif. Ce démarrage tardif est justifié lui-même par l'approche participative adoptée qui a nécessité de longues discussions d'ajustement de calendrier confortable pour toutes les parties prenantes. Par ailleurs, l'engagement et la disponibilité des chercheurs impliqués dans le projet et qui ne sont pas des employés du WiLDAF-AO n'ont pas toujours été effectifs, ce qui a rallongé le délai de soumission des rapports d'étude de base issus des travaux de recherche. Cette situation a entraîné, le décalage ou des retards dans le décaissement de la subvention et également impacté sensiblement le démarrage de la phase d'intervention. La phase de plaidoyer pour la mise à échelle avait aussi besoin d'un temps supplémentaire pour approfondir les actions afin d'atteindre les résultats escomptés à ce niveau. Pour toutes ces raisons évoquées, le WiLDAF-AO a sollicité, sans aucune incidence financière pour le CRDI, une prorogation de six (06) mois par rapport à la date de fin d'exécution du projet, soit jusqu'au 29 septembre 2019. Après plus de trois années d'intenses activités dans la lutte contre les mariages des enfants, le projet 108130-001 s'est achevé le 30 septembre 2019. Le présent rapport technique final rend compte des résultats, analyses et recommandations du WiLDAF-AO au CRDI.

i) Problème ayant fait l'objet de la recherche

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions du monde où la prévalence des mariages précoces est la plus élevée. Selon les données de l'UNICEF (2014), parmi les 10 pays enregistrant les taux les plus élevés de prévalence de ces mariages, la moitié se situe dans cette région. Le Niger et le Mali sont les plus concernés avec une prévalence respectivement de 77 et 61%. Ces deux pays ont des index de fragilité assez élevés : 99.7 pour le Niger et 89.8 pour le Mali. Au Togo, où le phénomène semble a priori ne pas avoir autant d'ampleur, les données de l'enquête MICS 2010, montrent pourtant qu'une proportion de 7,0% de femmes de 15-49ans se sont mariées ou étaient en union avant l'âge de 15ans tandis que 29,1% de femmes de 20-49ans ont contracté leur mariage ou union avant l'âge de 18ans.

Le mariage d'enfants est une pratique qui a à travers ses conséquences a des effets néfastes pour les filles et les communautés. **Sur le plan social**, les mariages d'enfants ont des conséquences sur la santé mentale et génésique des filles et les exposent à des risques importants de violence, de problèmes de santé en cas de grossesse. Bien de rapports et études constatent que les filles engagées dans un mariage à un âge précoce reçoivent moins de soins prénataux et sont plus vulnérables à la mortalité maternelle. **Sur le plan économique**, Ces mariages riment avec arrêt du cursus d'éducation des filles à un bas niveau d'éducation qui constitue un handicap pour leur vie et pour la société car il prive leurs familles de revenus qu'une fille éduquée avant d'être mariée pourrait leur apporter et la société, de la participation des filles au développement économique de leurs communautés. En outre, les filles mariées pendant qu'elles sont encore enfants ont toutes les chances de connaître durant leur vie, une situation de pauvreté susceptible de se transmettre à leurs progénitures. **Sur le plan juridique**, les mariages précoces constituent une violation grave et inacceptable des droits humains fondamentaux des filles déjà privées de leur



enfance et de leur adolescence. Ils violent leur liberté de consentir personnellement au mariage, leur droit à une adolescence, et celui de développer une personnalité autonome. Ils sont un déni de leur droit au bien être psychologique, et une violation de leurs droits reproductifs.

A l'instar d'autres pays, le Mali, le Niger et le Togo ont pris des engagements internationaux pour la lutte contre le mariage précoce et ont adopté des lois qui exigent le consentement des époux au mariage. Mais, ils ne se sont pas conformés à l'exigence d'un âge nuptial minimum des époux au mariage. Par ailleurs, on observe dans ces pays un pluralisme juridique qui se traduit par la coexistence de lois modernes et de coutumes et/ou règles religieuses. Par conséquent, dans les pratiques, les populations se réfèrent plutôt aux coutumes et aux règles religieuses qui tolèrent les mariages d'enfants, qu'aux lois qui n'ont que peu d'influence dans leur vie quotidienne. Ainsi ces dispositions incohérentes créent des conditions favorables aux pratiques de mariages précoces et forcés qui vont à l'encontre de plusieurs droits reconnus aux filles et ont des conséquences néfastes pour ces dernières et pour la société.

Plusieurs lacunes au niveau des connaissances, étaient également visibles, empêchant ainsi une efficacité des politiques et programmes de lutte contre ces pratiques. Le projet a contribué à combler ces lacunes en apportant des réponses à la question principale suivante de recherche :

Dans le contexte des défis culturels et religieux, de la pauvreté et de la faiblesse du cadre juridique, institutionnel et politique qui influencent le mariage précoce des filles, quelles sont les stratégies, les modèles d'actions et d'interventions qui pourraient, significativement, contribuer à mettre fin à la pratique des mariages précoces des filles en Afrique de l'Ouest?

Pour répondre à cette question qui a guidé la recherche, des réponses ont été apportées aux questions spécifiques suivantes :

- Quelle est ***l'ampleur et quels sont les déterminants et réponses*** à la pratique du mariage précoce dans la sous-région?
- Etant donné ***le rôle des acteurs sociaux, traditionnels et religieux et des communautés***, dans quelles conditions peut-on ***en faire des acteurs et alliés stratégiques*** dans la lutte contre les mariages précoces ?
- Comment et dans quelle mesure ***l'autonomisation des filles pourrait-elle contribuer à briser le « marché asymétrique des mariages précoces en agissant aussi bien sur l'offre que sur la demande?***

Le projet avait pour **objectif général**, de contribuer à la baisse des mariages précoces à travers la production de nouvelles connaissances et de solutions alternatives durables ainsi que la promotion de l'utilisation à grande échelle de ces connaissances nouvelles sur le mariage précoce en Afrique de l'Ouest.

Les objectifs spécifiques étaient de :

- 1- **Produire une base de données probantes, comparatives, permettant d'approfondir les connaissances sur les mariages précoces notamment son ampleur, son évolution, ses causes profondes, les conséquences pour les filles et les obstacles qui en découlent pour leur pleine participation au développement au Mali, au Niger et au Togo.**

- Cet objectif a été atteint à travers les études qui ont été réalisées dans les trois pays et ont fait l'objet des rapports nationaux d'étude de base validé et ensuite d'un rapport de synthèse finalisé et disponible. Les études ont fait ressortir les données comparatives sur les causes qui sont les causes sont globalement socioculturelles et économiques. Au rang des causes socioculturelles il y a le poids de la tradition et la persistance des croyances traditionnelles néfastes, préservation de l'honneur familial, l'influence de la religion musulmane liée surtout à la volonté de prévenir les grossesses hors mariage et le déshonneur qui s'en suivra qui pousse certains parents à faire le choix de donner rapidement leur fille adolescente en mariage.
 - En ce qui concerne les causes économiques, elles sont essentiellement liées à la faible scolarisation des filles se traduisant par l'ignorance et l'analphabétisme et à la pauvreté des ménages, la paupérisation des familles, notamment des couches défavorisées qui vivent dans des conditions précaires, du point de vue de leur accès aux services sociaux de base et dans ces conditions, ces couches sociales sont attirées par les avantages économiques associés au mariage de leurs enfants et font le choix par la même occasion d'un transfert de responsabilité vis-à-vis de leurs filles aux conjoints qui leurs sont proposés.
- 2- **Développer des stratégies susceptibles de créer des conditions pour l'efficacité de la lutte contre les mariages précoces notamment en améliorant le cadre juridique, institutionnel et politique et en défiant les résistances culturelles et religieuses à l'éradication de la pratique.**

L'objectif 2 a été atteint à travers la mise en œuvre de l'intervention proposée par les chercheurs et qui proposent des stratégies variées. Le renforcement de capacités des filles et garçons ainsi que des acteurs traditionnels, la sensibilisation des populations au sein des communautés en ciblant les acteurs traditionnels et religieux, le plaidoyer auprès d'acteurs locaux traditionnels et étatiques et la collaboration avec ces derniers dans la lutte contre les mariages précoces.

- 3- **Développer et proposer des approches appropriées et des modèles capables de conduire à l'autonomisation des filles dans la lutte contre ces mariages précoces qui pourraient être utilisés par une variété de décideurs et d'acteurs.**

L'objectif 3, a été atteint par la mise en œuvre, l'évaluation, la finalisation et le plaidoyer pour la mise à l'échelle du modèle proposé par les chercheurs. Cette mise à l'échelle a connu un début encourageant par l'intégration des éléments du modèle dans les stratégies retenues pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et dans la politique de l'enfance de la CEDEAO ainsi que la feuille de route pour l'éradication du mariage des enfants en Afrique de l'Ouest.

ii) Méthodologie

La méthodologie de la recherche a commencé par l'élaboration du protocole de recherche avec tout le lot des documents nécessaires pour organiser une bonne recherche méthodique.

- **Le protocole de recherche**



Il a porté sur les questions de recherche posées dans le projet pour mener les recherches dans les trois pays. **Ces questions ont été maintenues** telles que validées par le CRDI et rappelées en introduction de ce rapport. Le protocole de référence a défini les outils de collecte des données sur la base d'un canevas commun utilisé par toutes les équipes de recherche.

- **Le protocole de sécurité**

Un protocole de sécurité a été élaboré à partir d'un modèle proposé par le CRDI.

- **Autorisation de recherche, consentement éclairé/autorisation parentale**

Les équipes pays ont tous sollicité, des autorisations de recherche et présenté le programme auprès des comités d'éthiques nationaux pour avoir des autorisations de recherche et en se référant aux documents relatifs aux questions d'éthique notamment par rapport l'approche à adopter face aux jeunes victimes de violences sur la base des exemples de document du CRDI qui ont permis d'élaborer des documents de consentement éclairé et d'autorisation parentale soumis aux enquêtés pour lever les obstacles que pourrait constituer le refus de certaines personnes dans la dynamique de l'enquête/entretien (le modèle de consentement éclairé se trouve en annexe).

- **La revue documentaire**

Tous les rapports de recherche de base pays ont comporté des revues documentaires, qui ont mis l'accent sur les connaissances de la problématique du mariage précoce et les pistes de recherche diversifiées et plus pertinentes. Les *deux types de données* sur lesquelles les accents ont été mis sont les *littératures grises* (documents gouvernementaux, documents produits par les organismes non gouvernementaux nationaux et internationaux) et les *littératures scientifique* (données probantes qualitatives et quantitatives : articles, ouvrages) ainsi que les *sources de données* selon les niveaux international, régional et national qui ont concerné (les politiques publiques de lutte contre le mariage précoce, les instruments juridiques, les textes religieux (cf. UNFPA), les études et rapports d'évaluation (des ONG nationales, régionales et internationales, institutions onusiennes), les résultats de recherches qualitative et quantitative, les rapports d'interventions de lutte contre les mariages précoces. La revue a également concerné des recherches sur Internet notamment sur les sites des institutions (ministères, CODESRIA, revues.org) en utilisant entre autres un moteur de recherche comme *Google scholar*.

In fine, la méthodologie utilisée par les chercheurs a été basée sur l'approche mixte. Ces derniers ont combiné les postures méthodologiques qui ont été définies autour des enquêtes qualitatives et quantitatives.

Le volet qualitatif a concerné les entretiens individuels approfondis et de discussions thématiques de groupes afin de cerner les justifications socioculturelles des mariages précoces, de rendre compte du vécu des femmes ayant été mariées précocement par rapport à leurs activités économiques, états sanitaires et psychologiques, statut social, etc.); et de faire une revue de la documentation sur les dispositifs juridiques de lutte contre le mariage précoce. Les outils de l'enquête qualitative basée sur l'*entretien semi-structuré en focus group* ou en individuel de manière approfondie, des *observations systématiques* dans l'environnement social des enquêtés, en particulier des filles en situation de mariage précoce, des études de cas à partir de récits de vie.

Le volet quantitatif a permis de mener des enquêtes avec des questionnaires pour mesurer la prévalence des mariages précoces dans les milieux où la pratique est élevée; d'identifier les déterminants sociodémographiques

et économiques qui influent sur l'âge du premier mariage des femmes; d'identifier les conséquences et répercussions (économiques, sanitaires, sociales, psychologiques, etc.) de la pratique sur les femmes concernées. Au minimum huit (08) études de cas de mariage précoces ont été documentés avec comme actrices principales des filles et des femmes mariées précocement ; et huit (08) autres études de cas ont porté sur les acteurs principaux des garçons et hommes mariés sur le thème du mariage en général et précisément du mariage précoce.

• Composition des équipes de recherche

Les équipes ont été composées de chercheurs nationaux formés en sciences sociales, juridiques et de statisticiens, assistés d'enquêteurs qui étaient majoritairement de sexe féminin afin de faciliter le contact avec les filles et d'aborder aisément des sujets qui pourraient être gênant pour ces dernières s'il s'agissait d'enquêteurs hommes.

Critères de choix des sites d'enquête

Les sites d'enquêtes ont été choisis en raison de quatre (04) par pays où les enquêtes se sont déroulées. Un des quatre sites a été localisé dans la capitale ou ses environs pour tester les outils de collecte des données. Après les enquêtes, deux (02) sites parmi les quatre (04) ont servi de sites d'intervention. Le choix de ces sites a tenu globalement compte des critères suivants : forte prévalence du mariage précoce, localités accessibles, sécurisées, etc. Ainsi, au Togo : 3 régions de prévalence, 2 régions retenues : Savanes (Tamongue), Centrale (Lama-Tessi). Au Mali il existe 5 régions de forte prévalence, 3 régions sont retenues : Kayes, Koulikouro, Gao. Au Niger, Zinder et la capitale Niamey.

Critères de choix des groupes cibles et échantillonnage

Les groupes cible des enquêtes qualitatives sont présentés dans le tableau suivant comprenant un effectif minimum d'acteurs à rencontrer.

Tableau 2 : groupes cibles de la recherche

Groupes cibles	Outils de recueil des données	nombre
1. Acteurs institutionnels : ministères, directions [justice, éducation, promotion de la femme, jeunesse, santé), acteurs à rencontrer au niveau central et dans les sites d'intervention	Entretien semi-directif	8
2. Organismes non étatique : OSC (associations de femmes, etc.), PTF (système des Nations Unies), ONG (nationales et internationales), instituts de recherche, et organisations régionales (CEDEAO, UA). Rencontrer ces acteurs au niveau central et dans les sites d'intervention	Entretien semi-directif	15
3. Filles et les femmes précocement mariées à rencontrer dans les sites d'intervention et en capitale	Entretien semi-directif (récits de vie) et/ou <i>focus-group</i>	24 (6x4)
4. Autorités religieuses et coutumières à rencontrer dans les sites d'intervention et éventuellement au niveau central	Entretien semi-directif et/ou <i>Focus group</i>	12 (3 x 4)



5. Garçons et jeunes hommes mariés	Entretien semi-directifs (récits de vie) et/ou <i>focus group</i>	8 (2x4)
6. Citoyen <i>lambda</i> majeur (instituteur, ...)	Entretien semi-directif	8 (2x4)
7. Environnement familial (père, mère, maris, oncle, tante)	Entretien semi directif (récits de vie éventuellement)	20 (5x4)

Au minimum 95 personnes ont été contactées et interviewées durant la première phase des enquêtes qualitatives. Des études de cas ont été réalisées à partir d'entretiens orientés par l'approche biographique (récits de vie). Ainsi les informations constitutives d'une étude de cas ont été recueillies auprès d'acteurs divers. Au minimum 8 (huit) études de cas de mariage précoces et éventuellement ont été documentés avec comme actrices principales des filles et des femmes mariées précocement ; et 8 (huit) autres études de cas avec comme acteurs principaux des garçons et hommes mariés sur le thème du mariage en général et précisément du mariage précoce.

Concernant les enquêtes quantitatives, un échantillonnage probabiliste par grappes à deux degrés a été fait sur la base censitaire des derniers recensements pays qui ont servi de base de sondage pour les tirages. Au premier degré les chercheurs se sont convenus de faire le tirage sur la base de la procédure PPT (Probabilité Proportionnelle à la Taille) par Zones de Dénombrement et d'en choisir 100 ménages (par zones de dénombrement), et ainsi déterminer le nombre total de ménage et le nombre de questionnaires. Au deuxième degré les ménages ont été tirés. Tous les CM hommes des ménages tirés ont constitué l'échantillon des hommes. Toutes les femmes de 15 à 49 ans des ménages tirés ont constitué aussi l'échantillon des femmes. L'échantillon final des hommes et celui des femmes ont été auto-pondérés.

iii) Activités

De façon globale la mise en œuvre du projet s'est déroulée en trois (03) phases. **La première phase** a concerné l'étude de base dans les trois (03) pays, avec la collecte des données quantitatives et qualitatives sur le terrain par les institutions de recherche avec lesquelles le WILDAF-AO et le CRDI ont établi un partenariat.

La deuxième phase qui est celle de l'intervention a été achevée par la réalisation des activités prévues dans cette phase telles que les renforcements de capacités des jeunes filles et garçons, sensibilisations des communautés, organisation des réunions trimestrielles pour mieux renforcer leurs capacités et corriger les déviations/erreurs, etc.

La troisième et dernière phase a porté sur l'évaluation des impacts des interventions, ainsi que l'organisation d'un atelier de partage de consolidation des résultats des recherches supportées par le CRDI sur les mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest et enfin, les plaidoyers pour la mise à l'échelle du modèle d'intervention testé.

Ce point donne un résumé des activités prévues par le projet à chaque phase du projet

Première phase

- **Soumission des protocoles des études aux comités éthiques nationaux**

Les protocoles ont été soumis aux Comités Bioéthiques Nationaux pour leur validation et accord pour la réalisation des études de base.



- **Atelier régional d'harmonisation méthodologique**

L'atelier régional d'harmonisation méthodologique a servi de cadre d'échanges et a permis aux chercheurs et aux représentants des acteurs du projet dans chaque pays de s'approprier de la logique du projet, d'améliorer et d'harmoniser les outils de collecte, de discuter d'une approche pluridisciplinaire de socio-anthropologie du développement, démographie, anthropologie de la santé, sciences de l'éducation, sciences juridiques, d'utiliser des approches qualitative et quantitative, finaliser les protocoles d'éthique et de sécurité de la recherche ainsi que la stratégie de communication pour influence, d'arrêter un plan d'action définitif du projet et enfin de s'assurer que tous les éléments spécifiques des contextes nationaux sont pris en compte dans les stratégies et le plan d'action à adopter. Il s'est tenu du 25 au 29 juillet 2016 à Lomé

- **Réalisation des Etudes/recherches de base pour déterminer l'ampleur des mariages précoces et l'élaboration d'une stratégie « modèle d'intervention » pour la fin des mariages des enfants**

Les études/recherches de bases ont été réalisées dans les trois pays malgré les retards à certains endroits.

- **Atelier régional de consolidation des résultats des études/recherches**

L'atelier de consolidation des résultats de l'étude de base s'est tenu du 18 au 20 janvier 2017 à Lomé au Togo. Il a servi de cadre de présentation et de consolidation des rapports nationaux partiels (le Niger n'ayant pas encore réalisé son étude en ce moment) de recherche en vue de finaliser la phase d'étude et de disposer des premières données de base pour amorcer la phase d'intervention et préparer la mise en œuvre des plaidoyers. Les bases du modèle d'intervention qui sera finalisé plus tard ont été définies à cette rencontre.

- **Restitution des résultats de l'étude aux communautés, identification des filles et garçons pour le renforcement de leurs capacités**

La réalisation de la restitution des résultats a nécessité une phase de préparation à travers une série de réunions de travail d'une part au sein des équipes de recherche, et d'autre part avec les WILDAF nationaux pour convenir des modalités et du choix des zones de restitution des résultats. Les critères qui ont prévalu à l'identification des deux zones sur les quatre où se sont déroulées, les enquêtes sont la facilité d'accès, la sécurité étant donné que ces zones sont celles où les interventions ont eu lieu. Deux types de restitution ont été retenus : l'une auprès des Comités Consultatifs Nationaux (partenaires stratégiques travaillant ou susceptibles d'être intéressés par le phénomène du mariage précoce, des chefs religieux et/ou traditionnels) et l'autre auprès de deux des quatre communautés de l'étude de base.

- **Ateliers de validation des rapports au niveau des pays**

A la suite des rapports provisoires rédigés par les équipes de recherche, des observations et des propositions de correction ont été faites par la coordinatrice scientifique et la responsable du suivi du projet au CRDI. Les principales observations, portaient sur la nécessité de pousser les analyses au-delà des questionnements retenus, de faire la comparaison des résultats avec les autres pays impliqués dans les études et de mettre un accent particulier sur des tableaux comparatifs et synthétiques. Pour améliorer davantage les rapports, d'autres observations ont été faites par les comités consultatifs nationaux lors des restitutions à ces derniers.

Deuxième phase : mise en œuvre de l'intervention

- **Identification des jeunes et des besoins en renforcement de capacités**



L'identification des filles et garçons n'a pas été programmée comme une activité en soi, mais devait se faire en même temps que la restitution par les chercheurs. Il s'est avéré que les chercheurs n'avaient pas la disponibilité en temps pour faire la sélection conformément aux termes de référence développés. La préparation et la réalisation de cette tâche ont donc finalement été confiées aux WILDAF nationaux avec bien sûr, un droit de regard des chercheurs. La sélection des jeunes a été faite sur la base des critères définis dans les Termes de Référence développés par le bureau sous régional, ainsi que des questionnaires et des outils de collecte de renseignements qui ont également servis au développement des modules de formation. Ces critères étaient de résider dans le milieu, d'avoir entre 18 et 35ans ; avoir un niveau minimum d'étude de base, d'être disponible à suivre la formation de renforcement de capacité, de pouvoir mener des sensibilisations et d'être motivé à faire partie d'une association de lutte contre le mariage précoce à la fin du projet.

- Développement de modules et formation des filles et garçons

Deux manuels de formations ont été produits dont celui développé au niveau national et qui avait pour objectif de faire acquérir aux jeunes des notions sur le concept genre, les droits humains fondamentaux notamment les droits des femmes et des filles pour leur faire prendre conscience des violences faites aux femmes et particulièrement, les mariages précoces comme violation de leurs droits. Le second manuel produit au niveau sous régional vise à développer et renforcer les aptitudes des filles et garçons cibles du projet en matière de communications, d'éducation juridique populaire et de plaider dans le domaine de la lutte contre le mariage précoce et traite les thèmes sur le leadership, l'éducation juridique communautaire et populaire, les consultations juridiques, les techniques de consultations et communication pour le plaider.

Ces manuels ont été complétés par l'élaboration des boîtes à image qui synthétisent sous forme d'images commentées les thèmes abordés par les modules de formation afin de servir de support aux activités de sensibilisation des communautés.

- Sensibilisation des communautés, suivi des cas de violences ou de mariage précoce

Après le renforcement de leurs capacités, les jeunes filles et garçons ont mené des sensibilisations à travers l'éducation juridique des communautés et auprès de leurs pairs jeunes pour partager les connaissances/informations acquises durant les formations pour un changement dans les comportements et pratiques. Ils sont donc régulièrement en contact avec tous les principaux acteurs qui doivent jouer un rôle dans la lutte contre les mariages précoces (les élus locaux, les responsables de l'éducation, les services d'états civils, les juges, les ONGs) pour mieux prendre en charge cette lutte. Des conseils et assistance juridique sont donnés aux femmes et aux filles, victimes de violences, surtout les (jeunes filles et garçons) mariés précocement ou menacés de l'être, celles qui sont victimes de violences dans les communautés de résidence (école, lieux d'apprentissage, marchés etc.) pour des conseils sur les droits violés et œuvrer pour faire cesser ces violations. Ils ont utilisé des langues locales de leurs régions/localités lors des sensibilisations auprès de leurs communautés. Il s'agit du Bambara et Haoussa au (Mali), Zarma et Haoussa au (Niger), Tem et Moba au (Togo), mais également des moyens de communication modernes tels que les Whatsap, twitter, facebook, vidéo, etc. pour médiatiser leurs activités.

- Réunions trimestrielles d'échanges et d'évaluation avec les filles et garçons

Deux réunions trimestrielles d'évaluation avec les jeunes filles et garçons organisées dans les trois (03) pays ont permis d'offrir dans un premier temps, un cadre d'échanges et d'expériences pour ces jeunes leaders acteurs de changement sur les mariages précoces et de discuter avec eux des succès, stratégies et difficultés dans la mise en œuvre des activités d'intervention et ensuite de consolider leurs connaissances dans les domaines pertinents présentés au cours de la formation de renforcement de capacités. La méthodologie préconisée pour les réunions trimestrielles a permis aux jeunes d'échanger sur leurs expériences et changements intervenus à leur propre niveau



et à celui de leurs communautés suite à leurs actions. L'autre étape clé était la consolidation des acquis des formations reçues.

- Les plaidoyers au niveau local et national

Ces plaidoyers se sont réalisés à travers des visites auprès des chefs traditionnels et religieux, des élus locaux, acteurs étatiques (parlements, ministères stratégiques etc.)

Un des aspects du plaidoyer national a été l'organisation des Forums pour les leaders traditionnels et religieux afin de répondre aux besoins de leur renforcement de capacités; de contribuer à leur appropriation de la problématique et de faire d'eux des alliés pour la lutte contre les mariages précoces aux côtés des jeunes engagés dans les sensibilisations dans leurs communautés. Les fora ont permis aux chefs religieux et traditionnels de prendre les engagements suivants consignés dans le tableau ci-dessous :

Mali	NIGER	TOGO
1. Impliquer les trois (03) grandes familles religieuses de Nioro dans la lutte ; 2. Renforcer la capacité des leaders religieux et traditionnels pour une meilleure compréhension des thématiques liés au mariage précoce 3. Faire intégrer dans les prêches les messages de sensibilisation au sein des mosquées et autres lieux de prêche 4. Associer le réseau des communicateurs traditionnels dans le processus des activités de sensibilisation communautaire auprès des jeunes à travers d'autres canaux de communication, les lieux de baptême, de mariage, des tontines 5. Organiser des émissions radiophoniques et donner des temps d'antennes pour des débats entre les leaders traditionnels et religieux 6. Punir les pratiquants du mariage précoce 7. Multiplier les séances de sensibilisation à travers les ondes des radios de proximité. 8. Instaurer la sensibilisation dans les prêches et Koutoubas des Imams dans les mosquées et autres lieux de prêche 9. Aider les musulmans à appliquer le processus du mariage religieux selon les dispositions du Code des Personnes et de la Famille 10. Organiser des conférences/débats sur le thème 11. Mettre en place un comité de veille et d'alerte des cas de mariage précoce 12. Restaurer l'éducation familiale.	1. Impliquer des leaders communautaires et religieux dans la lutte contre les mariages précoces 2- Engager tous les acteurs y compris les jeunes 3- Assurer le maintien de la jeune fille à l'école 4-Elaborer des manuels de sensibilisation de masse 5- Organiser des échanges d'expériences 6- Organiser des formations sur la thématique Le forum recommande en outre : 7. L'élaboration d'un argumentaire religieux sur le Mariage précoce 8. La création d'une structure de jeunes pour l'autonomisation de la femme et la lutte contre le Mariage Précoce	1. Faire arrêter et punir tout parent ou complice, coupable d'un trafic d'enfants mineurs, élèves ou apprentis en cours de formation, d'une peine d'emprisonnement jusqu'à ce que l'enfant soit retrouvé 2. Dénoncer toute personne auteur de grossesse d'une jeune fille n'ayant pas encore l'âge de 18 ans 3. Interdire aux fonctionnaires de l'administration publique et/ou privé de confier leurs activités ménagères aux jeunes filles du Canton. 4. Accompagner les filles et garçons formés sur les mariages précoces dans leurs activités 5. Dénoncer tous les cas de violences exercés sur les jeunes filles et garçons aux autorités judiciaires compétentes 6. Rendre publique les mariages 7. Encourager les filles mères à reprendre leurs études 8. Ne pas célébrer les mariages avant 18 ans. Et pour être certains de l'âge des enfants, il faut sensibiliser les parents à faire établir les actes de naissance de leurs enfants, 9. Eduquer les enfants à ne pas aimer les gains faciles.



- **Activités d'échange, de réseautage et de partage d'expériences : Participation des jeunes leaders au High Level Meeting à Dakar du 23 au 25 octobre 2017**

Le WiLDAF a co-organisé et participé avec une coalition sous régionale des organisations de la société civile locale et internationale (**FAWE, Filles Pas Épouses, Plan International, Save the Children, WiLDAF, World Vision**) et les agences onusiennes (**ONU Femmes, UNFPA, UNICEF**), au High Level Meeting pour la fin des mariages des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre qui s'est tenu à Dakar du 23 au 25 octobre 2017. L'objectif global était de « *créer un consensus sur les moyens pour traduire les engagements existants et futurs en actions tangibles et mesurables visant à mettre fin au mariage des enfants dans la région* ».

Le WiLDAF a été représenté par une délégation du bureau Afrique de l'Ouest, du CRDI et de six (06) jeunes filles et garçons (à raison de deux (02) par pays sont venus du Niger, Mali, Togo). Ce fut pour les jeunes des moments d'échanges et de partage avec d'autres jeunes dans les rencontres du YouthWhorshop, aux différents panels et travaux de groupe par pays et aux discussions en plénière. Mademoiselle **Latifatou SONHAI**, Jeune fille Leader du TOGO a présenté une communication sur « *l'impact de l'autonomisation des programmes pour les filles sur l'évolution de la vie* » au cours d'un panel intitulé « **Actions clés pour répondre au mariage des enfants sur la base de pratiques prometteuses de l'Afrique de l'Ouest et du Centre** » sur le thème « **Donner aux filles les moyens de prendre leur propre décision et d'atteindre leur plein potentiel** ».

Les activités d'évaluation des incidences de l'intervention

Les activités suivantes de suivi ont été réalisées :

- **Le développement d'un plan de suivi évaluation**: Un système de suivi-évaluation avec des indicateurs spécifiques a été développé dans la perspective de documenter les incidences des interventions menées et a mis l'accent sur les activités d'autonomisation des filles, les changements de comportements et de perception des chefs religieux et traditionnels ainsi que des garçons impliqués dans le programme. Ce système de suivi a été développé par les équipes de recherche dès la 1ère année du projet pour leur permettre de collecter périodiquement les données pour documenter les changements concernant l'ampleur des mariages d'enfants, les changements d'attitudes et de pratiques. Des fiches de suivi mensuelles ont été développées et ont été régulièrement renseignées par les filles et garçons ainsi que les chargés de programme. Les informations obtenues ont servi à élaborer les différents rapports d'étape.
- **Des réunions semestrielles de réflexion avec les communautés** ont été organisées semestriellement avec les communautés pour permettre aux chercheurs de réfléchir ensemble avec celles-ci sur les activités menées, leur vision, leur suggestions pour plus de changement et d'impact.
- **Des réunions trimestrielles avec les filles bénéficiaires des renforcements de capacité** ont été des occasions de renforcer les capacités des jeunes filles et garçons, de leur permettre d'échanger sur leurs expériences vécues et de discuter des changements intervenus à leur propre niveau et à celui de leurs communautés suite à leurs actions. Ces réunions ont également permis de renseigner les plans de suivi évaluation des chercheurs qui y ont participé. Elles ont été couplées à certains moments avec des missions de suivi trimestriels et semestriels.
- **Une évaluation finale des incidences des interventions**



L'évaluation des activités d'intervention avait pour objectif d'évaluer sur la base des indicateurs d'incidence et en utilisant la méthode du changement le plus significatif, l'efficacité du modèle d'intervention mis en œuvre sur le terrain aux fins de le valider après la prise en compte des aspects qui n'ont pas été concluants. Elle a été réalisée par les chercheurs qui ont recensé les changements intervenus au cours des interventions et identifier les bonnes pratiques, les cas documentés, les leçons apprises et réussites puis les difficultés surmontées et non surmontées qui ont influencées la mise en œuvre du projet sur la base d'un outil consensuel de collecte dans les trois pays.

- **Atelier de partage et de planification de la consolidation des résultats des recherches supportées par le CRDI sur les mariages d'enfants**

Rencontre sous régionale de partage d'expérience et de réflexion entre différentes initiatives financées par le CRDI sur les mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest : elle s'est tenue du 28 et 20 novembre 2018 à Lomé (Togo) au siège du WILDAF-AO sous la conduite du CRDI.

L'atelier qui se veut un cadre de partage d'expérience et de planification de la consolidation des résultats des programmes en Côte d'Ivoire, Niger, Mali, Sénégal et Togo sur les mariages précoces a réuni, les chercheurs et porteurs des différentes initiatives soutenues par le CRDI pour consolider l'interaction et une synergie entre ces différents programmes qui doivent aboutir à la fin des mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest et de s'appesantir, sur les expériences de terrain, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les solutions pour les résoudre, les stratégies novatrices éventuelles, les bonnes pratiques à retenir ou toute autre anecdote montrant l'impact des projets.

iv) Extrants du projet

Le projet a produit de nombreux extrants sur le plan de la recherche, sur le plan technique, des renforcements des capacités et sur l'évolution des politiques et pratiques.

Sur le plan de la recherche

1. Un (01) protocole d'éthique et de sécurité.
2. Les questionnaires élaborés par les chercheurs pour mener des recherches dans le cadre de l'étude de base.
3. Les questionnaires élaborés par les chercheurs pour établir la situation de référence des autorités religieuses et coutumières, l'identification des filles et garçons et enfin la situation de référence des communautés, des enseignants et des administrations déconcentrées et décentralisées.
4. Le plan de rédaction des rapports scientifiques.
5. Trois (03) rapports nationaux des études de base (Mali, Niger et Togo) finalisés après les ateliers de validation.
6. Trois (03) rapports nationaux finalisés après les interventions.



7. Un (01) Rapport consolidé comparatif élaboré par le chercheur Lead de l'équipe des recherches après l'atelier sous régional de consolidation.
8. Un (01) modèle d'intervention harmonisé, testé et finalisé.
9. Un (01) Plan de suivi évaluation.
10. Un (01) rapport synthèse consolidé comparatif final des études de base.
11. Un (01) Outil de l'évaluation finale des activités d'intervention à l'usage des chercheurs.
12. Trois (3) rapports nationaux finalisés après les interventions.
13. Un (01) Rapport consolidé comparatif élaboré par le chercheur Lead de l'équipe des recherches après l'atelier sous régional de partage et de planification de la consolidation des résultats de recherches supportées par le CRDI sur les mariages d'enfants.
14. Un (01) rapport consolidé étude de base/évaluation des interventions.
15. Des articles de presse publiés dans les journaux.
16. Trois (03) Notes stratégiques ou Policy briefs nationaux, et un (01) Policy brief sous régional élaboré par le Chercheur Lead, rédigés à l'endroit des décideurs ciblés.
17. Un atelier de partage et de planification de la consolidation des résultats des recherches supportées par le CRDI sur les mariages d'enfants.

Sur le plan de renforcement des capacités, les autres extrants et documents élaborés sont :

18. Les trois (03) modules de formations (Tome I) élaborés au niveaux nationaux au Niger, Mali et Togo et portant sur les droits humains fondamentaux, le genre, les violences faites aux filles et les mariages précoces.
19. Un (01) module de formation sous régional (Tome II), élaboré au niveau sous régional, portant sur le leadership, le plaidoyer, les techniques de communications, l'éducation juridique et complétant les modules portant sur les droits, le genre et les violences élaborés au niveau des pays.
20. Une (01) boîte à image retraçant les divers thèmes des modules et élaboré au niveau sous régional pour appuyer les sensibilisations ;
21. Un (01) Module pour le suivi des formations élaboré au niveau sous régional pour déterminer le rôle des parties prenantes.
22. Les rapports :
 - Les rapports des ateliers nationaux de validation des études *avec les coupures de presses, photos, établissement des listes des participants.*
 - Les rapports de formations des filles et garçons *au Mali, Niger et Togo* comprenant des *photos, articles de presse, listes de présence et autres documents de suivis*



- Les trois Rapports des réunions trimestrielles d'échanges et d'évaluation avec les filles et garçons bénéficiaires des renforcements de capacités.
- Les plans nationaux de plaidoyers.
- Les termes de références des différentes activités.
- Les trois rapports des réunions trimestrielles d'échanges et d'évaluation avec les filles et garçons couplés avec les missions de suivi.

Sur le plan technique, le projet a produit des extraits à travers des réalisations ponctuelles qui sont :

23. Une présentation PowerPoint du projet qui détaille les divers aspects des activités à mener, le calendrier, les responsabilités, etc.
24. Des planifications annuelles et semestrielles des activités du projet
25. Des outils de plaidoyer à l'endroit de diverses catégories de décideurs et du public (Kakemono, , articles de presses, *infographies, dépliants, affiches, boîtes à image*) conçus.
26. Des communications à l'occasion des Panels/réunions de l'Union Africaine et des Nations-Unies dont :
 - La communication sur les résultats partiels des études sur les mariages précoces au Mali, Niger et Togo à l'occasion d'une intervention du WiLDAF-AO au GIMAC « Gender Is My Agenda/Campagne le Genre est mon Agenda » en Janvier 2017 à Addis Abéba (Ethiopie)
 - La publication d'un article écrit par Madame Agnès Brabant dans le WiLDAF NEWSLETTER N°68 d'octobre 2016, intitulé « *Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest, une recherche-action africaine, innovante et engagée* » et qui est téléchargeable sur le site du WiLDAF (www.wildaf-ao.org).
 - Une (01) communication intitulée « *De la nécessité d'une approche holistique basée sur l'autonomisation des filles : Lutte contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest* » présenté au cours d'un panel le 16 mars 2016 organisé à New-York à l'occasion de la 60^{ème} session du CSW, par Filles Pas Epouses, WiLDAF-AO et le Ministère de la Femme du Niger.
 - Trois (03) communications présentées au cours d'un panel intitulé « *LES ODD ET LA LUTTE CONTRE LES MARIAGES PRECOCES EN AFRIQUE DE L'OUEST : QUELLE RESPONSABILITE POUR LES ONG ? ET QUELLES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ?* » le 16 mars 2017 à l'occasion de la 61^{ème} session du CSW (CRDI, WiLDAF-AO, Women Major Group, Ministère de la Femme du Togo) :
 - « *Les ODD et la lutte contre les mariages précoces en Afrique de l'ouest : quelle responsabilité pour les ONG ? Et quelles stratégies de mise en œuvre effective ? : Les expériences de la société civile relatives à leur implication dans les processus d'insertion des ODD dans les politiques nationales* », présentée par Rizalatou SANT-ANNA ATTOH, Chargée de Programme Associée au WiLDAF-AO
 - « *Assurer une participation significative et assurer que les cibles et les objectifs sur le genre sont priorisés* » présentée par Kafui Afiwa KUWONU, Chargée de Programme en Chef au WiLDAF-AO
 - « *L'intégration de l'ODD 5 dans le plan national de développement (2018-2022) au Togo* » Présentée par Kafui Hanou AMEKO représentant du Ministère de la Planification du Développement.



* Le document de papier de positionnement du Réseau Francophone pour l'Egalité Femmes-Hommes pour la 61^{ème} CSW dans lequel a été évoquée la question des mariages précoces et des recommandations à l'attention des Chefs d'Etats a été proposé par le WILDAF.

* Une (01) communication « L'autonomisation des filles, la clé pour mettre durablement fin au mariage précoce en Afrique de l'Ouest » présentée par Madame Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON, Coordinatrice du WILDAF-Afrique de l'Ouest, au cours d'un panel intitulé « *L'Autonomisation des adolescentes et des filles dans les pays francophones* » organisé à New-York le 15 mars 2017 à l'occasion de la 61^{ème} CSW, par l'OIF.

* la contribution à l'élaboration de la déclaration des NGO/CSW-AFRICA (Comité qui regroupe l'ensemble des organisations africaines qui interviennent à l'occasion du CSW). Nous avons veillé à ce que les questions de violence et de mariage précoce soient prises en compte dans la déclaration.

- Document de présentation des résultats consolidés des études au GIMAC 32 à Addis Abéba.
- Documents de présentation des résultats au Panel du WILDAF-AO/Mali au CSW62 à New York.

Sur le plan des politiques et pratiques

La mise à l'échelle du modèle d'intervention a commencé avant même l'évaluation des activités d'incidences. Le WILDAF avait, préalablement au démarrage des activités d'intervention, organisé des Visites/Plaidoyers auprès des Institutions régionales et sous régionales (Direction Genre de l'Union Africaine, Bureau Régional ONUFEMMES Dakar, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), Direction Genre de la CEDEAO et autres (lors des missions), en vue de la publication des résultats des études et de la préparation à la mise à l'échelle. Par ailleurs, il a co-organisé et participé avec les organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest, les Agences régionales des Nations Unies au High Level Meeting pour la fin des mariages des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre à Dakar en octobre 2017. De même, le WILDAF a participé au sommet d'Abuja sur l'adoption de la politique régionale de la CEDEAO sur le mariage des enfants et son plan d'action. Au GIMAC 31 en janvier 2018, à Addis Abeba et co-organisé conjointement avec YMCA, une organisation qui met l'accent sur la promotion de la jeune fille, un panel sur « l'impact de la corruption dans la lutte contre les mariages précoces » en vue de sensibiliser les participants au GIMAC sur les mariages précoces ou d'enfants.

De même, en marge de la 62^{ème} session des Nations Unies sur le Statut de la Femme (CSW62) qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, en mars 2018, le WILDAF et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Mali ont organisé conjointement un panel sur les mariages d'enfants intitulé « mettre fin aux mariages des enfants en Afrique de l'Ouest : qu'est-ce qui marche ? »

v) Incidences

Les incidences prévues dans le projet ont été obtenues.

1. La production de nouvelles connaissances et solutions viables pour prévenir et lutter contre les mariages précoces



Comme principale incidence, le projet a généré la production de nouvelles connaissances et solutions viables pour prévenir et lutter contre les mariages précoces, ainsi que des leviers possibles de transformation positives vers l'abandon de ces mariages précoces en Afrique de l'Ouest. A cet effet, il a été élaboré un modèle d'intervention harmonisé, testé et validé qui a permis de réduire de façon significative des mariages précoces notamment à travers l'autonomisation des filles ainsi que l'engagement des chefs religieux et coutumiers à partir des données recueillies lors des interventions menées. Des approches et stratégies ont été validées et ont permis de renforcer les capacités des filles pour qu'elles puissent contribuer elles-mêmes à la recherche de solutions contre les mariages précoces.

2. Les Renforcements de capacités

Le projet a permis de former au total dans les trois (3) pays 260 filles et 100 garçons. Le processus de renforcement de leur capacité s'est poursuivi tout le long des activités avec les réunions trimestrielles, les observations et conseils au cours des missions de suivi sur le terrain. A la fin du projet, il y a 237 filles et 90 garçons qui sont restés motivés et participaient toujours aux activités soit une défection de 33 jeunes. En conclusion, 91% des filles et garçons formés ont donc été motivés pour contribuer à la lutte contre les mariages précoces. En lieu et place d'être des victimes passives, les filles sont engagées et sont devenues actrices motivées dans la lutte contre les mariages précoces, en mesure d'articuler leur propre argumentaire et de s'élever contre les mariages précoces. Actuellement, un nombre d'entre elles continuent le travail dans le cadre d'un autre programme mis en œuvre par le WILDAF contre le mariage des enfants.

Certains autres éléments permettent de conclure que le projet a contribué à autonomiser les filles. Ces jeunes à leur tour auront influencé environ **15.208** jeunes filles (8.182) et garçons (7.026), des associations des villages, des associations de quartiers et au niveau national, dans les écoles à travers leurs activités de sensibilisation et de plaidoyer mais aussi au niveau régional notamment à travers le réseau Ouest Africain de Jeunes Femmes Leaders créé par le Centre genre de la CEDEAO, partenaire du projet.

Avec une meilleure connaissance de leurs droits et l'accès à de nouvelles compétences grâce aux activités de renforcement de leurs capacités, les filles sont devenues plus aptes à demander la reddition des comptes aux décideurs politiques, locaux, traditionnels et religieux et à défier les impunités des mariages précoces avec des conséquences désastreuses sur la vie des jeunes filles, en dénonçant tout mariage qui ne respecte pas les conditions minimums d'humanisme. Le Niger dénoncé et traité vingt (22) cas de mariage précoce, le Mali quinze (15) cas et le Togo sept (7).

90 garçons formés et renforcés ont changé leur mentalité face aux mariages précoces et ont supporté la lutte en s'engageant aux côtés des jeunes filles contre la pratique.

En outre, le WILDAF, institution engagée dans des initiatives de transformations des relations d'inégalité de genre et de promotion des droits des femmes, a vu sa capacité technique et institutionnelle renforcée par l'approfondissement de ses connaissances sur le mariage précoce et l'expérience de la mise en œuvre du modèle sur le terrain.

3. L'influence sur les politiques et les pratiques

Au niveau national le plaidoyer pour la réforme du cadre juridique est en cours au Mali, où la loi sur la violence basée sur le genre, est en cours d'adoption. Le Togo, en collaboration avec d'autres organisations de la société civile, les propositions de réforme émises par le projet ont été acceptées et intégrées dans un document de



réformes qui sert de support à l'action d'un comité de réformes composé d'organisations de la société civile et de partenaires techniques et financiers du Togo tels que l'UNICEF. Le processus suit son cours, et la présidente du WILDAF-Togo a, au cours d'une visite à la nouvelle présidente de l'Assemblée nationale, reçu l'assurance que les parlementaires accueilleront favorablement les propositions en vue de leur adoption. Ces différents plaidoyers se poursuivent sur la base des supports comme les policy briefs, l'infographie et le modèle schématisé d'intervention validé à l'évaluation de l'intervention pour la mise à l'échelle.

L'appropriation de ces besoins de réforme par d'autres acteurs de la société civile et des partenaires techniques et financiers est un indicateur qui permet d'envisager leur bon aboutissement. Par exemple, au Togo, les jeunes filles et garçons leaders engagés dans la lutte contre les mariages précoces ont fait des plaidoyers auprès des élus locaux, responsables des hôpitaux (qui parfois ne délivrent pas les actes de naissance à tous les nouveaux nés), et des préfets de leurs localités pour exiger l'enregistrement et la délivrance des actes de naissances à des filles auxquelles ce document n'avait pas été délivré à la naissance. Ils ont également sensibilisé les acteurs des états civils et chefs religieux et traditionnels sur l'importance de contrôler les actes de naissance des jeunes filles avant la célébration de tous mariages, pour ne pas les exposer au mariage précoce, car il est difficile sans ces documents d'états civils de connaître l'âge réel des filles. Ces plaidoyers ont eu pour résultat le recensement et la remise aux autorités en question, des dossiers des filles qui n'ont pas d'actes de naissance pour régulariser leur situation au cours d'audiences foraines dont le principe a été admis par les autorités. Au total, 371 enfants ont été dénombrés (dont 194 filles) dans les localités.

Au Niger, les jeunes ont fait des plaidoyers auprès des chefs des quartiers sur la nécessité d'agir pour contribuer à la baisse des mariages précoces, la violence faite aux femmes, la prostitution, la fistule et pour l'interdiction et la dénonciation de toute personne qui pratiquerait les violences en l'occurrence les mutilations génitales féminines.

Au Mali, une élue communale a été touchée par les activités de sensibilisation et de plaidoyer des jeunes au cours desquelles elle a pris l'engagement d'insérer le thème du mariage précoce dans le plan d'action de sa commune. Elle s'est battue et a tout fait pour ne pas rater la dernière session communale pour insérer la lutte contre le mariage d'enfants dans le plan d'action de la commune de Gadiaba.

Le projet a contribué à changer les mentalités, attitudes, perceptions, comportements et pratiques au niveau des communautés, des pays et la région Afrique de l'Ouest.

Au Mali, suite à un plaidoyer, le Directeur d'une école (ECOSA) a pris l'engagement d'interdire le châtiment corporel au sein de son établissement. Il s'est aussi engagé pour mener les activités de sensibilisations auprès des autres enseignants pour lutter contre la violence faite aux filles. Toujours au Mali, lors de la deuxième réunion trimestrielle d'échanges avec les jeunes (juillet 2018 en présence de la représentante du WILDAF-AO), le sous-préfet a pris l'engagement de mettre en place un comité de veille contre les mariages précoces au niveau de sa commune. Ce dernier a réitéré son engagement et sa disponibilité auprès des jeunes pour réussir ensemble cette lutte et a félicité le WILDAF et les jeunes pour leur courage et leur détermination à lutter pour le bien être des filles de sa commune.

Toujours, au Mali, à Kamadapé, les jeunes mettent en place un système d'alerte sur les cas de mariage d'enfants. Dans cette localité, le bureau du groupement de jeunes était uniquement composé de jeunes garçons. Suite aux sensibilisations, il a été recomposé et certaines filles en sont devenues membres. Un comité de veille et d'alerte sur les cas de mariage d'enfants a été mis en place sur l'initiative des jeunes afin d'empêcher les cas de mariage précoce par des sensibilisations porte à porte des familles.



La mise en place de la plateforme régionale de lutte contre les mariages précoces (coalition régionale des organisations de la société civile locale et internationale (**FAWE, Filles Pas Épouses, Plan International, Save the Children, WILDAF-AO, World Vision**) et les agences onusiennes (**ONU Femmes, UNFPA, UNICEF**), pour organiser le High Level Meeting pour la fin des mariages des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre à Dakar en octobre 2017) et l'organisation de la rencontre régionale ont permis d'impacter un certain nombre d'acteurs de toute la région Afrique de l'Ouest avec un potentiel de toucher plus d'un million de filles et garçons à travers notamment les associations de jeunes dans chacun des pays.

Une association de jeunes ayant participé ou touchés par le projet a été créée dans chaque pays pour prendre la relève de la lutte contre le mariage des enfants et des autres violations de droits des filles ainsi que l'engagement des réseaux nationaux WILDAF de les accompagner dans cette démarche.

Par ailleurs, l'existence d'un groupe de filles et de garçons ayant acquis des compétences et motivés pour lutter contre le mariage d'enfants, constitue également un atout pour le projet. Ils ont eu à mener des activités de sensibilisations et d'éducation juridique de leurs pairs et des autres membres des communautés. Ces sensibilisations ont été menées la plupart du temps lors des réunions communautaires, dans les écoles, les collèges, lycées, les groupements de femmes et dans les groupements mixtes, durant les réunions périodiques/cultes/messes). Les principales cibles étaient les groupements de femmes et groupements mixtes, les parents (hommes et femmes), des jeunes (filles et garçons du même âge), des autorités locales et des leaders d'opinion, autorités traditionnelles et religieuses, etc., durant les réunions périodiques/cultes/messes/prêches à la Mosquée, etc.

Les activités de sensibilisation ont touché approximativement à la fin des activités d'intervention en fin septembre 2018, **30.558** personnes, dont **8.182 jeunes filles, 8.325 femmes, 7.026 jeunes garçons et 7.025 hommes**.

PAYS	Nombre de personnes touchées				TOTAL
	Femmes		Hommes		
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	
MALI	1 925	2 159	1 927	1 196	7207
NIGER	996	1 198	970	1 793	4 957
TOGO	5 261	4 968	4 129	4 036	18 394
TOTAL	8182	8325	7026	7025	30 558

Toujours au niveau des incidences le projet, a en outre, influencé les débats au niveau international notamment au niveau des Nations-Unies, plus précisément au niveau de la Commission sur le statut de la Femme (CSW) grâce aux panels qui ont été organisés dans le cadre des plaidoyers. Au niveau régional, le WILDAF a participé aux réunions du GIMAC, de l'Union Africaine et a profité de ces occasions pour partager les résultats du projet et pour faire des



plaidoyers et solliciter auprès des partenaires, la mise à l'échelle du modèle d'intervention qui a permis de réduire le phénomène dans les zones où il a été testé et validé.

Au niveau sous régional l'intégration de stratégies relevant du modèle produit par le projet dans les stratégies consensuelles du High Level Meeting pour la fin des mariages des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre à Dakar en octobre 2017, est un indicateur d'impact du projet qui favorise la mise à l'échelle du modèle.

Un autre impact favorisant la mise à échelle du modèle d'intervention du projet réside en l'influence en janvier 2019 de la politique régionale (CEDEAO) de l'enfant et de son plan d'action stratégique (2019-2030), et de la feuille de route régionale pour la prévention et la réponse au mariage des enfants.

90 leaders traditionnels et religieux ont participé aux fora nationaux et ont pris des engagements pour lutter efficacement contre le phénomène.

Dans les 3 pays, les chefs traditionnels des différentes localités d'intervention du projet, se sont engagés à défendre les droits des femmes et des filles et à lutter contre les mariages précoces dans leur communauté. Ils ont pris ces engagement dans un premier temps, lors du forum des leaders traditionnels et religieux et de plus en plus, aux côtés des jeunes au cours des sensibilisations en les encourageant et en prodiguant d'utiles conseils aux membres de leurs communautés.

Au Togo, ces chefs dans les différentes localités d'intervention du projet, ont spontanément pris position pour la défense des droits des femmes et des filles en prenant l'engagement de lutter contre ces mariages précoces dans leur communauté et de faire respecter les droits à l'éducation des jeunes filles. Ils ont demandé à toutes les familles d'envoyer leurs filles à l'école et de sanctionner désormais les auteurs des mariages d'enfants.

Au Mali, un leader religieux organise régulièrement des prêches dans les mosquées sur les mariages précoces. Il s'est opposé à plusieurs cas de célébration de mariage précoces et mènent ses activités de sensibilisation à travers un groupe WhatsApp qu'il a lui-même créé.

Au Niger, les chefs traditionnels et religieux ont appuyé les sensibilisations, organisées par les jeunes sur les radios communautaires très écoutée (Exemple de la radio de Goudel), des débats itératifs sur les causes, conséquences et les voies et moyens pour lutter contre le mariage précoce dans la ville de Niamey.

Certains chefs traditionnels ont fait des témoignages mis dans les annexes, dont certains sont présentés dans ce rapport :

M. DOUTI Bombome, Chef du village de Tambigue (Togo), allié de la lutte contre le mariage précoce, adhère au projet de WILDAF : « L'autonomisation des filles constitue une bonne stratégie car elles disposent de talents et de force pour lutter contre les mariages précoces à travers les actions qu'elles mènent. Avant, les mariages précoces étaient répandus dans la localité. Les filles abandonnaient les études pour se marier. Avec la formation des jeunes et les sensibilisations qu'ils mènent, il y a une réduction des mariages précoces. » Les autorités traditionnelles jouent un rôle-clé pour valoriser et propager le message. [#EcoutezMoiAussi](#) [#HearMeToo#16Jours](#) d'activisme [#EndChildMarriageNow](#) [#FIAP@IDRC](#) [AFRIQUE@IDRC](#) [CRDI](#)

Pasteur MAKOU Nitcha Gilbert de l'Eglise des Assemblée de Dieu de Yara-Kabyè (Togo)



« A mon arrivée à Yara-Kabyè en Septembre 2016, je voyais beaucoup de filles aller à l'école avec des grossesses. Mais entre 2017 et 2018, j'ai remarqué une réduction des grossesses en milieu scolaire et cela est dû aux émissions radios organisées par les jeunes et à la mise en œuvre du projet WiLDAF dans notre localité. Le fait d'avoir autonomisé les filles pour être des actrices de changement est une bonne stratégie car elles sont plus écoutées par leurs consœurs et autres membres de la communauté. Les jeunes leaders ont de bonne relation avec nous les leaders religieux et nous les appuyons dans leurs actions. On sent qu'ils ont reçu quelque chose que les autres n'ont pas. Le projet m'a beaucoup aidé dans ma mission car cela m'a permis de connaître le milieu et d'orienter mes prédications en fonctions des réalités de la localité. Il n'y a plus de barrières à la lutte contre les mariages précoces car nous savons maintenant grâce au forum des leaders traditionnels et religieux auquel j'ai pris part et aux sensibilisations des jeunes, que les mariages précoces peuvent être dénoncés au niveau de la gendarmerie ».

Témoignage d'un chef traditionnel du quartier Gorou : Garba Souna (Niger)

« Grâce aux jeunes leaders du WiLDAF -Niger, j'ai reporté le mariage de ma fille qui était en classe de 3ème ; en effet aujourd'hui je suis fière de ma décision car elle est admise au BEPC, elle fréquente présentement une école de santé. Il faut préciser que son mariage a eu lieu après son admission et elle poursuit ses études. Donc depuis cette bonne expérience je sensibilise ma communauté sur les causes et conséquences du mariage précoce »

« Suites aux sensibilisations que ces jeunes mènent à la place publique, j'ai été informé qu'un voisin a reçu la dot de sa fille de 14 ans. Je l'ai aussitôt interpellé pour attirer son attention sur les conséquences fâcheuses de ce mariage, il a aussitôt compris mon message car la dot a été retournée ce matin même, je suis vraiment engagé à accompagner ces jeunes dans ce cadre.»

« Le cas d'une autre fille exclu de l'école en classe de CM2, son père voulant la marier, elle s'est enfuie pour se rendre chez son oncle maternel à Maradi, son oncle a pris la décision de lui payer la scolarité, elle poursuit actuellement ses études la bas. »

Un imam engagé dans la lutte contre le mariage précoce(Mali)

« Le mariage d'enfant empêche la fille de s'épanouir. C'est une pratique que je n'appréciais pas trop mais je suis carrément opposé à cette pratique quand j'ai été touché par les activités de sensibilisation. Lors des débats sur la thématique l'exemple est pris sur le prophète Mohamed, paix et salut soit sur lui. Il a marié une de ses épouses à l'âge de 9 ans. Les gens oublient que les neuf (9) ans de l'époque équivalent à des vingt (20) ans d'aujourd'hui. J'anime des émissions radio sur le thème des mariages précoces. Je profite des Touba (prière de vendredi) pour en parler. Je remercie le WiLDAF pour son accompagnement qui souvent contribue à mes activités de prêche même au moment du Maouloud (anniversaire de la naissance du prophète) ».

Toujours sur le plan des incidences, il a été prévu que le projet atteigne environ 10 organisations de la société civile dont les WILDAF nationaux, les Associations des Juristes (au Mali, au Togo, au Niger) et trois (03) institutions régionales et panafricaines dont la CEDEAO à travers son Centre Genre, l'Union Africaine à travers sa Direction Genre. Ceci s'est concrétisé avec la création des comités consultatifs mis en place aux niveaux national et régional. Ces comités ont été composés des membres représentant des institutions étatiques, organisations non gouvernementales et autres acteurs pertinents intervenant sur la question des mariages précoces et susceptibles d'être intéressés par les résultats ou par les activités. Ces comités ont eu pour rôle de conseiller les chercheurs ou d'être consultés au cours des différentes étapes du projet en s'appuyant sur leur propre expérience dans le domaine de la lutte contre les mariages précoces et cela a été un atout pour la mise en œuvre et l'atteinte des résultats.



L'une des principales incidences du projet à laquelle est parvenue l'évaluation de l'intervention, est la réduction de la pratique du mariage des enfants reconnues dans les trois pays par les communautés.

Enfin, une incidence inattendue du projet est qu'il a positionné le WiLDAF comme leader dans la lutte contre les mariages en Afrique de l'Ouest. En effet, le projet a retenu l'attention d'autres partenaires dont les financements ont permis de continuer les activités sur le terrain au Mali et au Togo. Soixante (60) jeunes filles en raison de trente (30) par pays ont été sélectionnées pour continuer les actions sur le terrain dans le cadre du projet « améliorer la capacité des jeunes actrices engagées dans la lutte contre les mariages d'enfants au Mali et au Togo » avec l'appui financier de African Women Développement Fund (AWDF). Ce nouveau projet a permis de mener des études sur les coutumes qui sont à la base des mariages précoces et les droits sexuels et reproductifs des filles avec comme corollaire des sensibilisations des jeunes des localités retenues sur la santé sexuelle et reproductive. De plus, le WiLDAF a reçu des sollicitations d'autres partenaires tels que Carrefour International avec lequel un partenariat a été signé pour poursuivre l'action sur le mariage des enfants dans deux autres pays, le Ghana et le Bénin en plus du Togo. Pour finir, des discussions sont en cours avec un autre partenaire néerlandais (Amref) avec lequel une action devrait être poursuivie sur la santé de reproduction et les droits sexuels et reproductif des adolescentes dans un bref délai.

vi) Appréciations d'ensemble et recommandations

D'une façon globale, le projet a permis de former de jeunes filles et garçons à être des leaders dans leur communauté ; ils sont écoutés, consultés dans toute initiative communautaire. Ils portent pour la plupart les initiatives communautaires. Des mouvements de jeunes sont créés dans les trois pays. Au Niger les jeunes l'ont transformé en une ONG de lutte contre les mariages des enfants.

L'approche holistique utilisée a permis de cerner les questions de recherche en profondeur et d'aboutir aux résultats positifs recueillis après la mise en œuvre du modèle d'intervention harmonisé, testé et évalué.

Les principaux impacts du projet sont l'influence des politiques qui préparent pour la plupart la mise à l'échelle, l'engagement de décideurs et leaders notamment traditionnels, les changements de mentalités, d'attitudes et de comportement dans les communautés envers les mariages d'enfants, l'implication d'autres partenaires techniques et financiers dans la lutte contre le mariage des enfants.

Les leçons tirées de la mise en œuvre globale du projet par le WiLDAF sont :

- Une approche de renforcement de capacité basée sur l'acquisition de connaissances et d'aptitude et un accompagnement efficace peut transformer les filles principales victimes du fléau, en véritables actrices de la lutte pour son éradication.
- Les membres des communautés et d'autres acteurs traditionnels et religieux s'approprient la lutte contre les mariages d'enfants lorsqu'ils sont impliqués et reçoivent toute latitude pour agir. C'est l'exemple des jeunes au Mali qui ont mis en place, un mécanisme de veille ou de chefs traditionnels qui prennent la parole en public pour interdire les mariages d'enfants dans leur communauté ou encore des chefs religieux (Imans, prêtres ou pasteurs) qui prêchent contre l'interdiction du phénomène ou participent à des émissions radiophoniques pour sensibiliser leurs communautés.

Les défis identifiés sont :



- La participation des chercheurs à l'intervention qui était un véritable défi en raison de leur disponibilité
- L'obtention des changements sociaux sur une période de courte durée (septembre 2017 à septembre 2018)
- Comment consolider les résultats obtenus sur le terrain et les rendre durables ?
- Comment conserver la synergie entre tous ces acteurs regroupés autour des filles dans le processus de leur autonomisation et de la consolidation des changements positifs obtenus ?
- Comment assurer la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche auprès des décideurs politiques pour la mise à l'échelle du modèle d'intervention après son évaluation et sa validation mais aussi dans l'opinion publique.

Le WiLDAF-AO tient à exprimer toute sa gratitude au CRDI, pour son appui financier et technique et pour la confiance placée en lui pour mener à bout ce projet. Il tient également à exprimer ses remerciements et félicitations aux Institutions de Recherche qui ont joué un rôle clé et pour le travail abattu en vue du succès du projet. La gratitude du WiLDAF-AO s'adresse également aux réseaux nationaux WiLDAF au Niger, Mali et Togo qui ont réalisé les activités au niveau national. Enfin, le WiLDAF exprime sa reconnaissance aux autorités et gouvernements des pays où se sont déroulés, le projet à travers les plaidoyers et particulièrement au gouvernement togolais pour avoir accepté de collaborer pour la bonne réussite du projet.